|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| TEMPS CLIMAT EAU | **Organisation météorologique mondiale**  **COMMISSION DES SERVICES ET APPLICATIONS MÉTÉOROLOGIQUES, CLIMATOLOGIQUES, HYDROLOGIQUES, MARITIMES ET ENVIRONNEMENTAUX**  **Troisième session** Bali, Indonésie, 4-9 mars 2024 | **SERCOM-3/Doc. 4.5(2)** |
| Présenté par: Président du SC-DRR  6.II.2024  **VERSION 1** |

**POINT 4 DE L’ORDRE DU JOUR: RÈGLEMENT TECHNIQUE ET AUTRES QUESTIONS TECHNIQUES**

**POINT 4.5 DE L’ORDRE DU JOUR: Prévention des catastrophes et services destinés au public**

# Activités prioritaires de la SERCOM à l’appui de l’Initiative EW4ALL

|  |
| --- |
| **rÉsumÉ** |
| **Document présenté par:** Président du Comité permanent pour la prévention des catastrophes et les services destinés au public (SC-DRR)  **Objectif stratégique 2024-2027:** 1.1 Étoffer les systèmes nationaux d’alerte précoce multidangers et étendre la couverture afin de mieux contrer les risques  **Incidences financières et administratives:** Dans les limites prévues dans le Plan stratégique et le Plan opérationnel 2024-2027  **Principaux responsables de la mise en œuvre:** SERCOM  **Calendrier:** 2024–2027  **Mesure attendue:** Approuver le projet de décision |

**PROJET DE DÉCISION**

## Projet de décision 4.5(2)/1 (SERCOM-3)

**Activités prioritaires de la SERCOM à l’appui de l’Initiative EW4All**

**La Commission des services et applications météorologiques, climatologiques, hydrologiques, maritimes et environnementaux décide:**

1) De prendre note du classement par ordre de priorité des activités à l’appui de l’Initiative «Alertes précoces pour tous» (EW4All), comme indiqué par les Membres via les conseils régionaux, ainsi que cela est présenté en annexe;

2) De demander à ses organes subsidiaires de se concentrer sur les activités qui ont été jugées prioritaires et constituent la composante technique de la contribution de l’OMM à l’Initiative EW4All;

3) De demander au Comité permanent pour la prévention des catastrophes et les services destinés au public (SC-DRR) de coordonner la mise en œuvre des activités prioritaires avec les organes subsidiaires compétents de la SERCOM, sous la direction du Comité de coordination technique du Conseil exécutif;

4) De prendre note de l’avant-projet du Plan de mise en œuvre de la contribution d’ensemble de l’OMM à l’Initiative EW4All figurant dans le document [SERCOM‑3/INF 4.5(2)](https://meetings.wmo.int/SERCOM-3/InformationDocuments/Forms/By%20Language.aspx), qui sera élaboré plus avant pour être examiné par le Conseil exécutif à sa soixante-dix-huitième session.

Voir le document [SERCOM-3/INF. 4.5(2)](https://meetings.wmo.int/SERCOM-3/InformationDocuments/Forms/By%20Language.aspx) et l’annexe de la présente décision pour de plus amples renseignements.

\_\_\_\_\_\_\_

Justification de la décision:

[Résolution 4 (Cg-19)](https://library.wmo.int/idviewer/68194/64) – Initiative des Nations Unies en faveur d’alertes précoces pour tous, par laquelle le Congrès a prié les commissions techniques de répertorier des activités hautement prioritaires pour répondre aux besoins urgents des Membres s’agissant de la mise en place de systèmes d’alerte précoce multidangers efficaces pendant la prochaine période financière

[Résolution 1 (EC-77)](https://library.wmo.int/idviewer/66341/8) – Contribution de l’OMM à l’Initiative en faveur d’alertes précoces pour tous, par laquelle le Conseil exécutif a demandé aux conseils régionaux, aux commissions techniques et au Conseil de la recherche d’harmoniser, sous sa direction, toutes leurs activités pertinentes menées dans le cadre de l’Initiative EW4All

Les participants de la première réunion du Comité de coordination technique (2023) ont reçu une première liste provisoire d’activités prioritaires des commissions techniques à inclure dans les programmes de travail de celles-ci en lien avec des dangers qu’il était proposé de considérer comme prioritaires. En ce qui concerne l’Initiative EW4All, le Comité de coordination technique a également recommandé de finaliser dès que possible la liste récapitulative des activités prioritaires, compte tenu de l’adoption des programmes de travail des deux commissions techniques lors des sessions suivantes de ces dernières. Cette liste récapitulative inclut les contributions des conseils régionaux et se fonde sur une liste actualisée des activités prévues ou en cours des organes subsidiaires des commissions techniques et du Conseil de la recherche.

Conformément à cette recommandation, le Comité de coordination technique a examiné et approuvé en novembre 2023 la liste des dangers qu’il est proposé de considérer comme prioritaires fournie par les conseils régionaux, puis, en décembre 2023, la proposition de liste d’[activités prioritaires](https://filecloud.wmo.int/share/page/site/technical-coordination-committee/document-details?nodeRef=workspace://SpacesStore/7caa2ab8-5a13-4a34-8d7f-7f625972823c), unifiée par la SERCOM, l’INFCOM et le Conseil de la recherche. Cette liste a ensuite été communiquée en janvier 2024 aux conseils régionaux afin de recueillir les avis des Membres au sujet des activités de cette liste à considérer comme prioritaires dans le cadre de l’Initiative EW4All. Lors de sa réunion du 21 février 2024, le Comité de coordination technique regroupera ces avis afin que la priorité soit accordée à ces activités dans les plans de travail des commissions techniques.

Les activités de la SERCOM auxquelles il est proposé d’accorder la priorité pour soutenir l’Initiative EW4All devraient nécessiter une coordination et une collaboration accrues avec d’autres organes compétents de l’OMM. La présente décision est considérée comme un pas important dans cette direction, puisque la liste des activités prioritaires sera incluse dans le Plan de mise en œuvre de la contribution d’ensemble de l’OMM à l’initiative EW4All, après finalisation.

## Annexe du projet de décision 4.5(2)/1 (SERCOM-3)

[Il s’agit d’une proposition de structure. Le tableau ci-dessous sera rempli à l’issue de la prochaine réunion du Comité de coordination technique, qui devrait avoir lieu le 21 février 2024]

**activités de la sercom jugées prioritaires par les Membres  
dans le contexte de l’Initiative «Alertes précoces pour tous»**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Description de l’activité prioritaire | Numéro dans le plan de travail (voir le document SERCOM-3/ Doc. 5.1) | Organe subsidiaire de la SERCOM responsable de l’activité |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_